

PERSONNES PRESENTES :

Communauté de communes du
Châtillonnais-en-Berry

Président : Monsieur Gérard NICAUD.

Vice-Présidents et Maires :

Arpheuilles : Monsieur Jean-Marie BONAC.

Clion : Madame Béatrice LE GLOANNEC.

Palluau-sur-Indre : Monsieur Marc ROUFFY.

Vice-Président et conseiller municipal : Monsieur Pierre BERTHOUMIEUX.

Maires :

Fléré-la-Rivière : Monsieur Michel BRAUD.

Adjointes et conseillers municipaux :

Châtillon-sur-Indre : Mesdames Nelly BREMOND et Annette GARCEAULT ;
Messieurs Patrice COSSON et Christian GIRAULT.

Fléré-la-Rivière : Mesdames Ghislaine GAIMON et Marie-Noëlle
LEOURIER ; Monsieur Jean-Remy BERTHELOT.

Saint-Cyran-du-Jambot : Messieurs Bernard GALLAND et Bernard
JACQUELIN.

Le Tranger : Monsieur Sébastien JUMEAU.

Directeur des services techniques : Monsieur Jean-Louis BEIGNEUX.

Chef de projet Petite ville de demain : Monsieur Nicolas DELMAS.

Bureau d'études

Monsieur Thierry GUILLET.

ORDRE DU JOUR :

Diagnostic : mobilité.

PROCHAINE REUNION DE TRAVAIL :

- **Mardi 5 juillet 2022 à 14h00 à la salle des fêtes d'Arpheuilles. Ordre du jour : suite du diagnostic sur l'environnement, l'agriculture et le paysage.**

Monsieur le Président ouvre la réunion.

Les bureaux d'études présentent le diagnostic. Un questionnaire est remis pour permettre aux élus de faire des observations sur la présentation, et de travailler la hiérarchisation des enjeux et des moyens à mobiliser pour la mise en œuvre du PLUI.

MOBILITE

Observations :

- Comptages routiers :
Les comptages routiers présentés datent de 2019 avec pour sources les départements de l'Indre et de l'Indre-et-Loire. Des communes ont d'autres chiffres plus récents ou sur d'autres secteurs, dont à Fléré-la-Rivière. [Le bureau d'études propose aux communes concernées de lui adresser ces comptages.](#)
- Circulation des poids lourds à Arpheuilles :
Des poids lourds en transit entre Buzançais et la D975 coupent par le bourg d'Arpheuilles (Arpheuilles - Villiers - Paulnay- Azay-le-Ferron. La direction est donnée par GPS) plutôt que de passer par Châtillon-sur-Indre. Le trafic abîme la chaussée. Il faudrait limiter le tonnage mais des machines agricoles passent aussi par ces routes. La route est communautaire. L'intercommunalité peut réglementer le trafic. A revoir par la Communauté de communes, éventuellement interdire les poids lourds en transit.

- Voies à grande circulation :
Elles sont soumises aux dispositions de l'amendement Dupont qui prévoit une obligation de recul des constructions et installations de 75 mètres par rapport à l'axe de la route, en-dehors des espaces urbanisés, sauf exceptions. Sur la Communauté de communes, la D943 et la D975 sont concernées. La D975 est classée en voie d'itinéraire bis. Elle est beaucoup moins utilisée depuis l'ouverture de l'A20. Cette voie peut-elle être supprimée de la liste des voies à grande circulation de l'arrêté préfectoral ? La possibilité est à évoquer avec les services concernés.
(par tél le 23/06/2022. Monsieur MEUNIER. Direction des Routes - Unité : Le Blanc : La D975 est une ancienne voie nationale d'un grand gabarit, inscrite au schéma directeur routier national et au schéma directeur routier régional. Elle est utilisée par les transports exceptionnels. Son déclassement ne peut pas être envisagé).
- Classement sonore des infrastructures de transports terrestres :
Le classement définit les secteurs affectés par le bruit des infrastructures de transports terrestres et les prescriptions d'isolement acoustique applicables. Il concerne la D943 de Châtillon-sur-Indre à la limite départementale avec l'Indre-et-Loire, en partie en catégorie 3 (100 mètres de part et d'autre de l'axe) et en partie en catégorie 4 (30 mètres de part et d'autre de l'axe). Ce classement apparaîtra dans les annexes du PLUi. Il sera pris en compte à l'occasion de projets de constructions, lors des instructions des permis ou déclarations préalables (SDEI pour Châtillon-sur-Indre et Pays de Valençay pour les autres communes).
- Servitudes d'alignement :
Les plans d'alignement sont souvent anciens. La question de leur suppression peut être posée auprès du Département pour les voies départementales. Le Département est une personne publique associée au PLUi.
(par tél le 23/06/2022. Monsieur MEUNIER. Direction des Routes - Unité : Le Blanc : les plans d'alignement peuvent être revus après une procédure comprenant une enquête publique. Les élus pourront faire des propositions auprès du Département dans le cadre du PLUi).
- Classification du réseau routier départemental :
Un tableau a été transmis dans le cadre du Porter à connaissance des services de l'Etat, sur les obligations de recul. La direction des routes du Département est à appeler pour valider ce tableau.
(par tél le 23/06/2022. Monsieur MEUNIER. Direction des Routes - Unité : Le Blanc : confirmation que le tableau présenté est toujours en vigueur).
- Relations domicile-travail :
Les chiffres sont tirés de la base « Flux mobilité domicile - lieu de travail 2018 ». Les données apparaissent cohérentes, sauf points particuliers (nombre des flux de Palluau-sur-Indre au Tranger par exemple). Néanmoins, les données sont officielles.
- Mobilités alternatives :
Une nouvelle borne de recharge des véhicules électriques doit être prochainement installée à Palluau-sur-Indre, place du Champ de Foire. Le nombre des chargements sur les bornes a démarré lentement à Châtillon-sur-Indre (environ 4 la première année, 16 pour 2020). Les habitudes se prennent progressivement. Pour le nombre de chargements, la personne en charge des bornes au SDEI est à contacter.
(question posée par mail le 24/06/2022. Monsieur ROUTET. SDEI36. En attente de la réponse).
Le covoiturage s'organise spontanément sur les espaces publics. Il n'y a pas de besoins observés.
- Réseau de car :
Les horaires ne sont pas pratiques. La Région est à contacter pour obtenir des chiffres de fréquentation et confirmer que l'offre à la demande est étendue à toutes les communes, et pas seulement à la ligne Châtillon-sur-Indre - Le Blanc.
Une étude est en cours pour valider la réalisation d'un nouvel arrêt de car le long de la D943, près de la zone d'activité des Sables de Beauregard.
(par tél le 23/06/2022. Service REMI : confirmation que la seule ligne de car à la demande est la ligne Châtillon-sur-Indre - Le Blanc, sur réservation et à horaire fixe. Pour la fréquentation des lignes, demande faite par mail le 24/06/2022 auprès de ERC 36 pour la ligne à la demande et de Keolis Tours - Monsieur NOMBLOT pour les autres lignes. En attente de la réponse).

- Mobilité et habitat :
Les Orientations d'aménagement et de programmation aborderont ce thème : hiérarchie des voies, adaptation des profils de voie à la fonction (transit / desserte finale) de façon à moins consommer l'espace, continuités actives (piétonnes, cyclistes). Des dispositions complémentaires pourront concerner les espaces publics pour la gestion du pluvial en aérien, pour limiter les coûts d'entretien sur le long terme.
- Voies vertes :
Un courrier compris dans le porter à connaissance du PLUi indique que la SNCF est ouverte pour étudier des projets qui pourraient être développés sur l'emprise des lignes qui ne sont plus circulées. Cette opportunité est à saisir pour travailler à un aménagement en voie verte de l'ancienne ligne Châteauroux-Tours. S'il est possible d'avancer sur ce projet, il pourrait être un élément fort du projet de politique d'urbanisme du PLUi.
- Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) :
Des maillons manquants peuvent être complétés en demandant leur classement, par commune. Le PLUi peut aussi les identifier et prévoir, le cas échéant, des acquisitions foncières pour les maillons manquants avec un classement en emplacements réservés.
A Arpheuilles, le Conseil municipal n'a pas identifié de chemins. La commune est située en bout de la Brenne. Il est observé que la liaison Brenne / vallée de l'Indre a un intérêt stratégique, notamment dans l'optique éventuelle de créer une voie verte le long de la vallée de l'Indre à partir de l'emprise de l'ancienne voie ferrée. Il est aussi noté que la Brenne demande des points de sortie pour ses chemins. Cela peut être une opportunité à saisir, à travailler dans le cadre du PLUi.
Le Département est à contacter pour la commune du Tranger. Des chemins existants ne sont pas identifiés.
(question posée par mail le 23/06/2022. Madame VALETTE. Département de l'Indre. En attente de la réponse).
- Route européenne d'Artagnan :
Il s'agit d'un chemin équestre permettant la découverte du patrimoine naturel et culturel. Il passe par Palluau-sur-Indre. C'est une interconnexion complémentaire possible pour les chemins sur le territoire de la Communauté de communes.
- Schéma de Cohérence territoriale du Pays de Valençay-en-Berry :
Le SCOT a notamment pour objectif d'organiser la desserte de transport en commun ou massifié, en encourageant l'intermodalité dont le rabattement de l'offre vers des haltes TER car Fléré-la-Rivière – Châtillon-sur-Indre – Clion, en direction de Loches, Buzançais et Châteauroux. Le Pays soutient la démarche engagée par le SCOT du Pays Castelroussin souhaitant la reprise de la mission de la ligne ferrée Châteauroux-Loches.
Il est précisé que la ligne a été réouverte entre Châteauroux et Buzançais pour le transport de produits agricoles.

PIECE JOINTE

Présentation du 14/06/2022 actualisée, page :

- 19. Mobilités alternatives : nouvelle borne de recharge à Palluau-sur-Indre ;

Châteauroux, le 23 juin 2022 - T GUILLET